



Avis sur le rapport 4-4 de l'Exécutif régional  
**Contrat de développement métropolitain CUCM**

Rapporteuse : Catherine Minaux

### Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le rapport vise à approuver le contrat de développement métropolitain passé entre le Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté et la Communauté urbaine Creusot-Montceau (CUCM). Le contrat de la CUCM porte sur un soutien de la Région d'un montant de 19 774 001 € **(1)** pour 34 projets. Pour mémoire, le CESER avait été saisi en mars dernier du rapport visant à l'approbation du contrat de Métropole passé entre le Conseil régional et Dijon Métropole. Le soutien de la Région était d'un montant de 50 M€ pour une quarantaine de projets.

### Avis du CESER

Le CESER salue positivement ce contrat qui a deux volets principaux et complémentaires :  
Le 1<sup>er</sup> : le développement, le soutien aux filières d'excellence, l'accueil de projets industriels en passant par un trait d'union entre les acteurs de l'enseignement, de la recherche et des dirigeants d'entreprises.

Le 2<sup>e</sup> : donner un niveau de service à la population, une image positive de la CUCM, le développement du tourisme. En passant par la réhabilitation de friches, réaménagement d'un pôle culture et sport.

Toutefois, le CESER regrette que ce contrat ne prenne pas en compte la formation d'un arc urbain : où est passée l'alliance entre Belfort-Montbéliard, Besançon, Dijon, Le Creusot-Montceau-Les-Mines, Chalon-sur-Saône et Mâcon ? La Région doit marquer son ambition régionale visant à développer la coopération entre les territoires afin de favoriser à la fois le développement et la cohésion du territoire régional.

Le CESER déplore également qu'aucun lien n'apparaisse dans ce contrat avec le monde rural.

Le CESER regrette également que la présentation de ces contrats ne soit pas accompagnée d'un bilan des financements.

Le CESER s'interroge par ailleurs sur l'absence de référence à une grille de développement durable qui sera en lien avec le futur Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

**Vote du CESER sur l'avis :** adopté à l'unanimité.

**(1)** Selon l'annexe II du contrat "État de la participation financière de la Région au projet du contrat de développement métropolitain".



## **Déclaration de Françoise Bévalot, au nom de la COMUE BFC**

Comme le soulignent les avis, ces trois rapports donnent un sentiment de juxtaposition de projets alors que l'enjeu de dynamique collective est déterminant pour la nécessaire cohésion de la BFC. Je m'appuierai sur les travaux du CESER pour formuler une question :

- Comment et où se fera la coordination et se décideront la cohérence et la coopération au sein de l'arc métropolitain et dans son articulation avec les territoires isolés, notamment à l'ouest et au nord de la BFC dont certains sous influence de régions voisines ? et,
- Comment responsabiliser les pôles pour l'accompagnement des initiatives de ces territoires ?

Il ne serait pas souhaitable que ces réflexions se fassent thématique par thématique mais bien dans une vision globale.